

2R HOLDING
Société à responsabilité limitée au capital de 63 000 euros
Siège social : 19 passage du Creux du Mion
74330 POISY
934 035 627 RCS ANNECY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux-mille vingt-six,
Le vingt-neuf janvier,
A 15 heures,

Monsieur Rémi RIBAUDO,
demeurant 19 passage du Creux du Mion 74330 POISY,

Propriétaire de la totalité des 6 300 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la
Société 2R HOLDING,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 19 passage du Creux du Mion, 74330 POISY au Le Pyrite - Box 12 - 290 Rue Novus Parc 74330 POISY à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : Le Pyrite - Box 12 - 290 Rue Novus Parc 74330 POISY."

Le reste de l'article demeure inchangé. »

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

AR

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Rémi RIBAUDO

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Rémi RIBAUDO, positioned below the printed name.A small, stylized handwritten mark or signature in the bottom right corner of the page.